



DOSSIER : N° DP 068 226 22 R0061

Déposé le : 28 août et complété le 13 octobre 2022

Demandeur : Margaux KASSOUF-PLAQUET

Sur un terrain sis à : 34 chemin du Walsbach à
MUNSTER (68140)

Références cadastrales :

Section 6, Parcelles 31 et 32

Madame Margaux KASSOUF-PLAQUET

34 chemin du Walsbach

68140 MUNSTER

OBJET : ARRETE DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Le Maire de Munster,

VU la Déclaration Préalable présentée 28 août et complétée le 13 octobre 2022 par Madame Margaux KASSOUF-PLAQUET,

VU l'objet de la demande :

- pour la création d'une ouverture,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 111-1 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R 111-1 et suivants,

VU le règlement y afférent,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 24 février 2022,

VU le règlement y afférent,

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine

ARRETE

Article 1 : il n'est pas fait d'opposition à la déclaration préalable.

MUNSTER, le 20 octobre 2022

Monique MARTIN

Adjointe au Maire